

AUTORISATIONS ET DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS

Au cours de l'exercice 2013, le Collège de la Gérance disposait des autorisations/délégations suivantes données par les Assemblées Générales Mixtes des commanditaires et des commandités du 9 juin 2011, du 7 juin 2012 et du 7 juin 2013 dans les conditions décrites ci-dessous :

8.2.1 AUTORISATIONS ET DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES MIXTES DES COMMANDITAIRES ET DES COMMANDITÉS DU 9 JUIN 2011

8.2.1.1 Augmentation de capital par appel public à l'épargne avec droit préférentiel de souscription

Montant nominal autorisé : 35 000 000 euros.

- ◆ Utilisation en 2013 : néant.
- ◆ Terme de l'autorisation : le 9 août 2013 (anticipation du terme au 7 juin 2013 par effet de l'approbation de la 14^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2013).

8.2.1.2 Augmentation de capital par incorporation de bénéfices, de réserves ou de primes

Montant nominal autorisé : 15 000 000 euros.

- ◆ Utilisation en 2013 : néant.
- ◆ Terme de l'autorisation : le 9 août 2013 (anticipation du terme au 7 juin 2013 par effet de l'approbation de la 15^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2013).

8.2.1.3 Augmentation de capital en rémunération d'apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

Montant autorisé : 10 % du capital social au jour de l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2011.

- ◆ Utilisation en 2013 : néant.
- ◆ Terme de l'autorisation : le 9 août 2013 (anticipation du terme au 7 juin 2013 par effet de l'approbation de la 16^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2013).

8.2.1.4 Augmentation de capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un PEE

Montant nominal autorisé : 700 000 euros.

- ◆ Utilisation en 2013 : le 2 janvier 2013.
- ◆ Total utilisé/autorisé : 266 850 euros/700 000 euros.
- ◆ Terme de l'autorisation : le 9 août 2013.

8.2.2 AUTORISATIONS ET DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES MIXTES DES COMMANDITAIRES ET DES COMMANDITÉS DU 7 JUIN 2012

8.2.2.1 Augmentation de capital réservée à une catégorie de personnes, avec suppression du droit préférentiel de souscription, conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce

Montant autorisé : 8 % du capital au jour de l'Assemblée (soit 6 100 232,20 euros).

Ce plafond s'impute sur le plafond global de 40 000 000 euros voté lors de l'Assemblée Générale du 7 juin 2013 (cf. 8.2.3.1) qui a succédé au plafond de 35 000 000 euros de l'Assemblée Générale du 9 juin 2011 (cf. 8.2.1.1).

- ◆ Utilisation en 2013 : le 17 juillet 2013.
- ◆ Total utilisé/autorisé : 6 100 000 euros/6 100 232,20 euros.
- ◆ Terme de l'autorisation : le 7 décembre 2013.

8.2.2.2 Attribution d'actions de performance

Montant autorisé : 1 % du nombre d'actions en circulation au jour de l'Assemblée (soit 305 012 actions).

- ◆ Utilisation en 2013 : le 9 juillet 2013.
- ◆ Total utilisé/autorisé : 205 799/305 012 actions.
- ◆ Terme de l'autorisation : le 7 août 2015.

8.2.3 AUTORISATIONS ET DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES MIXTES DES COMMANDITAIRES ET DES COMMANDITÉS DU 7 JUIN 2013

8.2.3.1 Augmentation de capital par appel public à l'épargne avec droit préférentiel de souscription

Montant autorisé : 40 000 000 euros.

- ◆ Utilisation en 2013 : le 6 novembre 2013.
- ◆ Total utilisé/autorisé : 5 823 242,50 euros/40 000 000 euros.
- ◆ Terme de l'autorisation : le 7 août 2015.

Sur ce plafond de 40 000 000 euros, s'imputent les 6 100 000 euros utilisés au titre de la délégation ci-dessus votée par l'Assemblée Générale du 7 juin 2012 (cf. 8.2.2.1).

8.2.3.2 Augmentation de capital par incorporation de bénéfices, de réserves ou de primes

Montant nominal autorisé : 15 000 000 euros.

- ◆ Utilisation en 2013 : néant.
- ◆ Terme de l'autorisation : le 7 août 2015.

8.2.3.3 Augmentation de capital en rémunération d'apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

Montant autorisé : 4 000 000 euros.

- ◆ Utilisation en 2013 : néant.
- ◆ Terme de l'autorisation : le 7 août 2015.

Ce plafond s'impute sur le plafond global de 40 000 000 euros voté lors des Assemblées Générales des commanditaires et des commandités du 7 juin 2013 (cf. 8.2.3.1).

8.2.3.4 Augmentation de capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un PEE

Montant nominal autorisé : 700 000 euros.

- ◆ Utilisation en 2013 : opération en cours.
- ◆ Terme de l'autorisation : le 7 août 2015.